



CENTRE-VAL DE LOIRE

www.ladapt.net

Livret d'accueil

Etablissement de Soins Médicaux et de Réadaptation

LADAPT LOIRET - ESMR

658D Rue des Bourgoins - 45200 Amilly

Tél : 02 38 28 17 17 - Fax : 02 38 94 96 19

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

“vivre ensemble, égaux & différents”

■ LE PROJET ASSOCIATIF DE LADAPT

LADAPT, association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique, financée par l'Etat, les collectivités publiques et par les dons.

Elle emploie 2900 salariés dans plus de 110 établissements et services de soins de suite et de réadaptation, d'aide par le travail, de rééducation professionnelle, d'éducation motrice et d'accompagnement.

Avec le concours de bénévoles, ce sont plus de 19000 personnes, touchées par le handicap à leur naissance ou suite à un accident de la vie qui bénéficient de ses actions.

Son projet associatif (2016-2022) s'articule autour de :

- **Quatre valeurs :**
 - La pleine et entière citoyenneté
 - La solidarité active
 - La souveraineté
 - La liberté dans l'action jusqu'à l'innovation
- **Trois orientations stratégiques :**
 - Sortir des catégories instituées pour les personnes handicapées et les acteurs
 - Penser l'action collectivement en associant les parties prenantes en amont de toute réflexion
 - Contribuer au «Prendre Soin» de la personne handicapée en la rendant active dans ses choix.
- **Neuf actions :**
 - Favoriser la capacité de décider et d'agir de la personne
 - Développer la participation de tous les acteurs à la conduite des projets de LADAPT
 - Permettre et faciliter l'accès aux soins, optimiser les parcours de soins
 - Accompagner dans la durée, en entreprise, la personne handicapée ou fragilisée
 - Faciliter l'accès au logement et favoriser l'épanouissement dans l'habitat
 - Développer l'accès et la participation à la vie culturelle
 - Favoriser l'épanouissement de la personne dans sa vie affective, amoureuse, sexuelle et dans la parentalité
 - Favoriser les pratiques sportives
 - Accompagner les transitions de la vie



BIENVENUE A L'ESMR LADAPT LOIRET

HISTORIQUE

Dans les années 60, le centre, installé au Château des Ormes sur la commune d'Ouzouer-des-Champs, accueille des femmes atteintes de poliomyélite. Il s'ouvre progressivement à tous les patients atteints de pathologies neurologiques et traumatologiques.

En 2007, l'établissement s'installe sur le site hospitalier d'Amilly et double sa capacité d'accueil. L'offre est désormais de 98 lits en hospitalisation complète, dont une unité EVC/EPR, et de 20 places d'hospitalisation de jour, en soins de suite et de réadaptation pour les affections neurologiques et de l'appareil locomoteur. Elle est complétée par un service de consultations spécialisées et d'appareillage. L'établissement bénéficie d'équipements de dernière génération, d'un plateau technique de 2000 m² avec gymnase sportif et balnéothérapie.

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement de soins médicaux et de réadaptation.

L'ensemble de l'équipe s'efforcera de tout mettre en œuvre pour rendre votre séjour le plus agréable possible.

Notre mission est de vous aider à récupérer le maximum d'autonomie afin de retrouver, dans la mesure du possible, votre vie telle que précédant votre séjour dans notre centre. Pour ce faire, vous pourrez compter sur les compétences techniques et humaines de l'équipe médicale spécialisée Médecine Physique et Réadaptation, des professionnels soignants et de rééducation, ainsi que sur la qualité de notre organisation et de nos équipements de haute technologie.

Soyez assuré(e) de votre participation tout au long de votre parcours dans notre centre : rien ne sera engagé sans votre consentement, notre accompagnement procédant d'une co-construction permanente.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil une présentation générale de notre établissement, son organisation, son fonctionnement, un rappel de vos droits et obligations ainsi que toutes informations pratiques.

Toutes vos suggestions concernant l'amélioration de la qualité de nos services seront les bienvenues. A cet effet, nous vous prions de bien vouloir renseigner le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis avant votre départ.

Nous vous souhaitons un prompt et complet rétablissement.

La Direction



La mission que LADAPT conduit depuis 90 ans : accompagner la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne, pour que tous, nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents ».

Si vous souhaitez soutenir l'action de LADAPT, vous pouvez adhérer à l'association ; un bulletin d'adhésion se trouve en fin de livret.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ladapt.net

LES SERVICES

- **Un service d'hospitalisation complète (HC)** de 90 chambres individuelles réparties en deux ailes. Quatre lits sont dédiés à la rééducation post-réanimation.
- **Un appartement thérapeutique** qui permet des mises en situation de vie quotidienne.
- **Une unité spécialisée «EVC-EPR»** de 8 lits qui accueille des personnes en État Végétatif Chronique et/ou en État Pauci-Relationnel.
- **Un service d'hospitalisation de jour (HDJ)** qui propose, si l'état de santé et le projet thérapeutique du patient le permettent, une rééducation à la journée.
- **Un service de consultations externes** qui propose des consultations spécialisées avec un médecin de rééducation et des examens complémentaires :
 - Bilan urodynamique (BUD),
 - Electromyogramme (EMG),
 - Analyse Quantifiée de la Marche (AQM),
 - Infiltration,
 - Echographie.



L'établissement dispose d'un **atelier d'appareillage** pour l'élaboration et la fabrication des orthèses et prothèses par un orthoprothésiste indépendant sous la responsabilité d'un médecin prescripteur.

Un **bilan urodynamique (BUD)** permet de préciser les mécanismes de vos éventuels troubles urinaires.

Un **électromyogramme (EMG)** peut vous être prescrit par un médecin. Il s'agit de mesurer vos vitesses de conduction nerveuse.

L'OFFRE DE SOINS

La douleur

La prise en charge de la douleur physique et psychique est une priorité en médecine physique et de réadaptation.

Votre douleur est évaluée régulièrement par le personnel soignant en fonction de votre état de santé.

N'hésitez pas à l'évoquer spontanément.

Une fiche informative complémentaire figure en annexe de ce livret.



Service rééducation

L'établissement est équipé d'un plateau de rééducation doté d'outils de nouvelles technologies, d'une balnéothérapie, d'un gymnase sportif, d'une salle de musculation, d'un parcours extérieur d'entraînement à la marche et d'un laboratoire d'analyse de la marche.



Réadaptation réinsertion

La Démarche Précoce d'Insertion intègre la dimension socioprofessionnelle dans le projet de soins. L'objectif est d'évaluer les conséquences du handicap et de mettre à profit le temps d'hospitalisation pour élaborer un projet de vie cohérent.

La conduite automobile

La conduite automobile est une activité exigeante en matière de sécurité pour sa propre personne et envers autrui. Elle exige ainsi du conducteur qu'il soit physiquement et cognitivement apte. Afin de répondre à cette exigence, une équipe inter-professionnelle assure l'évaluation, le conseil en adaptation spécifique des véhicules et l'accompagnement dans les démarches administratives.



LES PROFESSIONNELS

Soins

- **Médecin coordonnateur** : Il est responsable de l'organisation de l'activité de l'ensemble des acteurs de soin de l'établissement et en assure la coordination médicale.
- **Médecin de rééducation référent** : Responsable du secteur dans lequel vous êtes hospitalisé, il coordonne l'ensemble des professionnels qui vous prennent en charge. Il suit au jour le jour votre évolution qui est réévaluée de façon hebdomadaire au cours d'une synthèse réunissant tous les rééducateurs et le service soins. Les résultats de cette synthèse vous seront donnés par le médecin lors de la visite hebdomadaire en chambre, permettant d'ajuster le projet thérapeutique avec vous. Vous pouvez néanmoins consulter votre médecin référent à tout moment sur simple demande auprès du service soins.
- **Personnel d'encadrement soignant** : Les cadres de santé sont vos interlocuteurs privilégiés pour tout sujet concernant vos soins et votre hébergement.
- **Infirmiers** : Tout au long de votre séjour, les infirmiers effectuent la prise en charge de vos soins.
- **Aides-soignants** : Auprès de vous, les aides-soignants tiennent un rôle préventif et éducatif dans les gestes de la vie quotidienne.
- **Agents de service hospitalier (ASH)** : Ils assurent la propreté quotidienne de votre chambre. En collaboration avec les aides-soignants, ils distribuent votre petit-déjeuner.



Coordination du parcours

- **Accueil** : Le personnel vous accueille et vous oriente dans l'établissement. Il réceptionne votre courrier, vous le transmet et gère vos abonnements (télévision, téléphone...).
- **Secrétariat médical** : Les secrétaires gèrent votre dossier administratif. Elles assurent le suivi des consultations externes (rendez-vous, transports...) et votre sortie du centre.
- **Bureau des admissions** : Situé à côté de l'accueil, le personnel du bureau des admissions se charge des formalités administratives lors de votre entrée.
- **Services administratifs, logistiques et techniques** : Ils assurent l'ensemble des tâches nécessaires au fonctionnement de l'établissement.
- **Cadres de santé** : Les cadres de santé coordonnent les différents services et s'assurent du bon déroulement de votre séjour.



Rééducation - Réadaptation

En fonction de votre projet thérapeutique, vous pourrez être suivi lors de séances individuelles ou collectives par le ou les professionnels suivants :

- **Masseurs-kinésithérapeutes** : Ils développent des programmes de rééducation personnalisés.
- **Ergothérapeutes** : Ils participent à la rééducation du membre supérieur et des fonctions cognitives. Leur objectif est de faire recouvrir une autonomie dans les activités de la vie quotidienne. Ils veillent également à votre confort dans vos différentes installations.
- **Neuropsychologues** : Ils évaluent les troubles cognitifs (tels que l'attention, la mémoire, ...) et vous proposent une rééducation adaptée à vos besoins.
- **Orthophonistes** : Ils vous accompagnent lors de troubles de la communication et/ou de la compréhension et tentent d'y remédier par le biais d'exercices et de techniques adaptés.
- **Psychologues** : Selon vos besoins, ou ceux de votre entourage, les psychologues cliniciens peuvent vous proposer un accompagnement psychologique tout en respectant la confidentialité des informations.
- **Psychomotriciens** : En tenant compte de votre parcours, les psychomotriciens vous aident à harmoniser vos fonctions psychiques et motrices.
- **EAPA(S)** : Avec les Enseignants d'Activités Physiques Adaptées en santé, vous pourrez vous ré-entraîner à l'effort, faire de l'entretien musculaire et découvrir des activités sportives selon votre handicap.
- **Diététicien** : Il vous accompagne dans la mise en place et/ou le suivi d'un régime alimentaire notamment par le biais de conseils personnalisés et de séances de cuisine.
- **ASR** : L'Aide-Soignant en Rééducation veille à votre accueil sur le plateau de rééducation. En collaboration avec les kinésithérapeutes, il vous installe et s'assure de l'hygiène du matériel.
- **Animateur socio-éducatif** : Il propose des activités adaptées afin de favoriser les échanges pour développer votre autonomie et votre bien-être.
- **Ingénieur en biomécanique** : Il réalise des actes d'analyse quantifiée du mouvement. Cet examen complémentaire est prescrit par un médecin afin de comprendre les principaux déficits de marche dans le but d'améliorer votre prise en charge thérapeutique.
- **Orthoprothésiste** : Présent hebdomadairement, il réalise tout type de prothèse ou d'orthèse, en particulier pour l'appareillage des amputés.
- **Podo-orthésiste** : Présent deux fois par mois, il réalise des chaussures et des semelles sur mesure.



VOTRE ADMISSION

Formalités administratives

L'ESMR LADAPT Loiret est ouvert aux assurés sociaux de tous les régimes de Sécurité Sociale. La demande d'admission doit être adressée à l'établissement par le service d'hospitalisation d'origine, par le médecin traitant ou le médecin spécialiste.

À votre arrivée, vous devez fournir au bureau des admissions les documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Votre carte vitale et votre attestation de sécurité sociale, ou attestation CMU ou AME
- Si vous avez souscrit une mutuelle : votre carte d'adhérent
- Si vous êtes victime d'un accident du travail : l'imprimé spécial établi par votre employeur

Dans tous les cas, confiez-nous les documents médicaux les plus récents en votre possession : compte-rendu d'hospitalisation, analyses, radios, ordonnances, carte de groupe sanguin...

Vous serez accompagné et installé dans votre chambre après avoir accompli les formalités d'entrée.



Médicaments

L'établissement a l'obligation de vous fournir vos médicaments durant votre séjour. Le médecin pourra éventuellement remplacer certains médicaments par des génériques ou des équivalents thérapeutiques respectant les mêmes critères d'efficacité.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, vous ne pourrez pas conserver vos traitements personnels dans votre chambre. A votre arrivée, après contrôle, vos médicaments devront soit être remis à un proche, soit conservés par la pharmacie de l'établissement. Ils vous seront restitués à votre sortie. Si votre traitement ou un équivalent n'était pas disponible à la pharmacie à votre arrivée, vos médicaments personnels pourront être utilisés en dépannage pendant 48 à 72 heures, le temps pour la pharmacie de s'approvisionner. Ce dépannage permettra d'éviter une rupture dans la continuité de votre prise en charge médicamenteuse.



Objets de valeur

Lors de votre entrée, nous vous conseillons de laisser chez vous tout objet de valeur et somme d'argent inutiles lors de votre hospitalisation. Un coffre-fort est à votre disposition dans votre chambre.

Non divulgation de présence

Une personne hospitalisée peut demander que sa présence ne soit pas divulguée. L'établissement garantit la confidentialité des informations qu'il détient sur les personnes hospitalisées (informations médicales, d'état civil, administratives, financières).

Personne de confiance

Lors de votre admission, il vous sera demandé de désigner par écrit, une personne de votre entourage en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Si vous désirez en savoir plus, une fiche informative se trouve en annexe de ce livret.

Identitovigilance

L'établissement prend les mesures nécessaires de manière à prévenir tout risque d'erreur liée à votre identité. La photo d'identité prise à votre arrivée fait partie de ces mesures. En cas de refus, vous devrez porter un bracelet d'identification.

Frais de séjour

Les tarifs d'hospitalisation (forfait journalier, prix de journée et chambre particulière) sont affichés dans le hall. Ils sont révisés chaque année par voie réglementaire.

Nous nous chargeons d'effectuer une demande de prise en charge auprès de votre complémentaire santé.

En cas de reste à charge, ou si vous n'avez pas de mutuelle, vous devez vous acquitter du forfait journalier et de 20% du prix de journée. La facturation est établie mensuellement.

Votre mutuelle peut vous renseigner sur les conditions de prise en charge (durée et garanties couvertes).

Service social

Les assistantes sociales du centre ont pour mission d'organiser la sortie des patients en concertation avec l'équipe médicale, soignante et de rééducation.

Le service social peut intervenir dans les domaines suivants : maintien à domicile, orientation vers les structures adaptées, accès aux droits, protection des personnes vulnérables, démarche précoce d'insertion...

Vous pouvez, ainsi que votre entourage, solliciter un rendez-vous avec l'une des assistantes sociales. Dans le respect du secret professionnel, elle vous accompagnera dans l'adaptation de votre projet de vie en tenant compte de vos difficultés (sociales, psychologiques, physiques, professionnelles ou économiques).

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à l'accueil.

Transports

Les transports pris à votre initiative sont à votre charge.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les transports pour vos rendez-vous médicaux, renseignez-vous auprès des secrétaires médicales.

Représentant des usagers

Une permanence est assurée périodiquement au sein de l'établissement.

En dehors de ces permanences, vous pourrez solliciter le personnel d'accueil pour rencontrer un représentant des usagers (cf fiche annexe Instances et Commission des usagers).



VOTRE SÉJOUR

Vous disposez d'une chambre individuelle adaptée à vos déficits : lit médicalisé électrique, salle de douche et sanitaires.

Selon vos besoins, nous mettons à votre disposition du matériel complémentaire (fauteuil, lit douche, chaise garde-robe...).

Vie en collectivité

L'ESMR étant un établissement de santé, nous vous demandons de préserver le repos général et d'éviter le bruit dans les couloirs et les chambres. À noter qu'il vous est demandé de regagner votre chambre au plus tard à 23h00. Nous comptons sur votre diligence et votre civilité pour faire bénéficier vos différents interlocuteurs (personnels et patients) de respect et courtoisie tant dans vos propos que dans vos comportements.



Restauration

Le petit-déjeuner est servi en chambre entre 7h30 et 8h30. Le déjeuner et le dîner sont pris en salle de restaurant aux horaires suivants :

12h00 pour le déjeuner

18h30 pour le dîner.

Chaque semaine, vous êtes invité à consulter le menu de la semaine suivante. Une carte de remplacement figure au dos du menu. Vous pouvez soumettre vos demandes de substitution au plus tard le mardi lors du dîner.

Le menu est affiché chaque semaine dans le couloir près de l'entrée de la salle de restaurant.

Par ailleurs, des distributeurs de boissons et confiseries sont à votre disposition dans le hall d'accueil.



Visites

Votre programme de rééducation est prioritaire sur les visites.

Les visites sont autorisées de 13h00 à 19h45. Merci de respecter les restrictions d'accès sur les plateaux techniques.

Par mesure de précaution, les enfants de moins de 6 ans ne sont pas admis dans les services de soins. Les visiteurs doivent respecter le repos des patients et le fonctionnement des services.

Si l'un de vos proches désire prendre un repas avec vous, il peut s'adresser à l'accueil où un ticket «repas invité» lui sera vendu, sur réservation et en fonction des disponibilités.

Les visiteurs ne peuvent en aucun cas apporter leur repas.

Pour vos proches, en cas de besoin, une liste d'hôtels proches de l'établissement est disponible à l'accueil.



VIE PRATIQUE

Linge

Sauf cas particulier, l'entretien de votre linge personnel n'est pas assuré par le centre. Les coordonnées d'un prestataire pourront vous être communiquées dans les services de soins.

Courrier

Une boîte à lettres est à votre disposition, près de la salle d'animation. La levée est effectuée à 15h00 du lundi au vendredi. Des timbres sont en vente à l'accueil. L'accueil se charge de la réception et de la distribution de vos courriers et colis.

TV / Téléphone / Wifi

Si vous souhaitez bénéficier de ces services dans votre chambre, adressez-vous à l'accueil qui vous informera sur les tarifs (cf. fiche annexe) et effectuera la mise en service.

Animation

Des activités de loisirs vous sont proposées dans la salle située face à la salle à manger.

Des animations et des sorties sont régulièrement organisées. Un billard, un baby-foot, une ludothèque et une bibliothèque sont également à votre disposition.

Des exposants extérieurs sont invités à vous présenter leurs produits dans le hall d'accueil.

Coffre

Un coffre est mis gracieusement à votre disposition dans votre chambre. Nous vous conseillons d'y conserver vos espèces ainsi que vos papiers personnels.

L'établissement ne pourra être tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels, que cela soit au sein de l'établissement ou sur le parking. Il est donc déconseillé de conserver en chambre des sommes d'argent importantes, cartes de crédit ou objets de valeur.



Soins à la personne

Vous pouvez bénéficier des services d'un coiffeur et d'un pédicure sur rendez-vous. Ces prestations sont payantes et entièrement à votre charge.

Culte

L'établissement dispose d'un lieu de culte œcuménique. Si vous souhaitez rencontrer un ministre du culte de votre confession, vous pouvez vous adresser au service animation qui vous mettra en relation.

Vidéo protection

Les parties communes et les accès à l'établissement font l'objet d'une surveillance vidéo avec enregistrement (loi n° 2011-267 du 14 mars 2011. Décret n° 96-926 du 17 octobre 1996)..



RÈGLES DE VIE

Appareils électriques

L'utilisation d'appareils électriques (cafetière, bouilloire...) autres que des appareils d'hygiène est interdite. Veuillez-vous renseigner auprès de l'équipe soignante.

Incendie

En cas de déclenchement de l'alarme incendie, **restez dans votre chambre**, porte et fenêtre fermées et attendez calmement les consignes du personnel.

Sécurité

Il est strictement interdit d'ouvrir les issues de secours ou d'en bloquer l'accès.

Toute sortie de l'enceinte de l'établissement est soumise à autorisation. À défaut, votre responsabilité civile et éventuellement pénale personnelle est engagée.

Parking et circulation

Un parking est réservé aux visiteurs. Les règles du code de la route doivent être respectées dans l'enceinte de l'établissement. La responsabilité du Centre ne saurait être engagée en cas de non-respect de celles-ci.

Tenue vestimentaire

Veuillez adopter une tenue vestimentaire correcte. À ce titre, nous vous conseillons de prévoir des tenues adaptées à votre prise en soins (voir trousseau dans fiche annexe).

Matériel

Veuillez respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition.



Téléphones portables

Par respect des autres patients et des professionnels, l'usage des téléphones portables est interdit pendant la prise en soins.



L'introduction et la consommation d'alcool ou de tout autre produit illicite sont interdites dans l'enceinte de l'établissement. L'établissement se réserve le droit de mettre fin à une prise en charge en cas de non-respect de cette consigne.

Tabac

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans l'établissement (décret du 15 novembre 2006).

Hygiène

- Le lavage des mains est à effectuer après chaque acte de la vie courante. Des distributeurs de solution désinfectante sont installés à l'entrée des plateaux techniques, dans les chambres et en salle de restauration pour vous permettre de participer à la lutte contre les infections.
- L'apport extérieur de nourriture est strictement interdit pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire. Dans le cas où des visiteurs souhaitent vous apporter des aliments ou des boissons, assurez-vous que les produits soient non périssables et peuvent être transportés et stockés à température ambiante. Dans l'intérêt de tous, l'établissement se réserve le droit de procéder à la destruction des denrées périssables introduites.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.
- En l'absence de contre-indication médicale, les fleurs sont autorisés. Veuillez vous adresser à l'accueil.

**Le règlement intérieur est affiché dans le hall d'accueil.
Vous pouvez également en demander un exemplaire à l'accueil.**

VOTRE SORTIE

La décision de sortie est prise par votre médecin, en concertation avec les différents professionnels intervenant dans votre prise en charge, lors des réunions pluridisciplinaires hebdomadaires de suivi.

Afin d'organiser votre sortie vous pouvez ainsi que votre famille ou votre entourage, vous rapprocher de notre service social.

Modalités administratives

Les sorties sont planifiées et ont lieu en fin de matinée. Préalablement, vous devez avoir réglé l'ensemble des sommes restant dues (téléphone, télévision...).

Le secrétariat médical constitue votre dossier de sortie composé de documents médicaux et administratifs. Une lettre de liaison vous est remise le jour de votre sortie et un compte-rendu d'hospitalisation est adressé par voie postale aux médecins correspondants que vous avez désignés.

N'oubliez pas de passer à l'accueil pour la reprise des cautions éventuelles.

Autorisation de sortie

Permission exceptionnelle :

Vous pouvez bénéficier d'une permission exceptionnelle de sortie après accord de la direction, sur avis favorable du médecin.

Permission de week end :

Les sorties le premier week-end ne sont pas autorisées. A partir du deuxième week-end de présence, les sorties sont permises le samedi dès que les soins et prescriptions sont délivrées (vers 10h00) jusqu'au dimanche 17h00. Vous devez faire part de votre souhait de sortie aux infirmières au plus tard le jeudi 12h00.

Sortie de fin de journée

Sur autorisation médicale, il est possible de sortir de l'établissement entre 17h00 et 18h15 en ayant renseigné le registre mis à disposition à l'accueil.

Sortie contre avis médical

Si vous manifestez le souhait de sortir contre avis médical, cela vous sera possible après avoir signé une décharge.

Le médecin vous informera alors des conséquences de l'interruption prématurée de votre prise en charge. Les ordonnances nécessaires à la continuité des soins vous seront remises.

Questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction figure dans ce livret d'accueil. Nous vous remercions de bien vouloir le remplir à votre départ afin de nous aider à améliorer la qualité de nos prestations.

QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Qualité

La qualité de la prise en charge des patients est une priorité pour l'ensemble des acteurs de l'établissement. La démarche qualité engagée depuis de nombreuses années vise à mettre en œuvre un parcours de soins qui satisfasse les besoins et les attentes des personnes accueillies.

Comme tout établissement de santé, l'ESMR LADAPT Loiret répond à l'obligation de se soumettre à une évaluation externe diligentée par la Haute Autorité de Santé (HAS).

« La procédure de certification des établissements de santé a pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dispensés et de l'ensemble des prestations délivrées, par services ou par activités, en tenant compte notamment de leur organisation interne ainsi que de la satisfaction des patients » (Source : Article R6113-12 du CSP)

Cette procédure de certification représente un levier fort pour conduire, animer et déployer notre démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans tous les secteurs d'activités de l'établissement.

Parallèlement, la production régulière d'indicateurs qualité et sécurité des soins permet à l'ensemble des professionnels soignants et administratifs de maintenir un niveau de surveillance accrue sur des étapes identifiées comme importantes dans votre parcours de soins, depuis votre admission jusqu'à votre sortie.

Les derniers résultats relatifs aux indicateurs de qualité et de sécurité des soins ainsi que ceux des procédures de certifications sont affichés sur les tableaux à destination du public dans le hall d'accueil. L'intégralité des résultats est consultable sur le site Scope Santé (<http://www.scopesante.fr/>).

Gestion des risques

Garantir votre sécurité dans le processus de soins est une priorité. Notre système de gestion des risques repose sur une organisation interne qui prend en compte les exigences réglementaires applicables d'une part et la spécificité des activités de notre établissement d'autre part.

Développement durable

L'engagement de l'ESMPR LADAPT Loiret dans une démarche de développement durable est effectif depuis plusieurs années.

Réduire l'empreinte écologique du centre en préservant l'environnement est une préoccupation quotidienne. De même, la dimension sociale et sociétale de l'établissement, acteur économique local et promoteur dans l'offre de soins, représente un enjeu stratégique fort.

VOS DROITS

Droit d'accès au dossier médical

(cf. articles L.1111-7 et R.1111-2 à R.1111-9 du code de la santé publique)

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement.

Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en en faisant la demande auprès de la direction. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

Les informations ainsi sollicitées ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de quarante-huit heures après votre demande mais elles doivent vous être communiquées au plus tard dans les huit jours. Si toutefois le dossier médical date de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.

Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais, limités au coût de reproduction (et d'envoi, si vous souhaitez un envoi à domicile) sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Réclamation

En cas de problème lié à votre séjour, vous pouvez vous adresser aux cadres de santé qui coordonnent l'organisation de la prise en charge. Vous pouvez également rencontrer le représentant des usagers qui tient périodiquement une permanence dans l'établissement. Enfin, il vous est également possible de solliciter un rendez-vous avec la direction.

Protection juridique des majeurs protégés

Lorsqu'un patient n'est plus en mesure d'assurer la gestion de ses biens, il est nécessaire qu'il soit représenté ou assisté afin de sauvegarder ses intérêts conformément à la loi du 3 janvier 1968. Les majeurs protégés font l'objet d'une attention particulière, nous nous engageons à respecter leurs droits à l'occasion de leur accueil et de leur hospitalisation.

Le majeur protégé doit consentir à l'acte médical quel que soit le régime de protection dont il bénéficie. Dès lors qu'il est lucide, son consentement doit être sollicité en plus de celui du tuteur et éventuellement celui du conseil de famille.

Données à caractère personnel

Dans le cadre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles dit RGPD (Règlement Général de Protection des Données) applicable à compter du 25 mai 2018, des données vous concernant (sexe, date et lieu de naissance, lieu de résidence, modalités de prise en charge, antécédents familiaux, suivi de votre état de santé...) font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de notre établissement et protégées par le secret médical. Elles sont collectées directement auprès de vous, de votre entourage lors de votre prise en charge ou indirectement auprès de professionnels de santé et conservées pour une durée conforme à la réglementation en vigueur.

Les données collectées et sauvegardées chez un hébergeur agréé de données de santé, sont à l'usage des professionnels de l'établissement dans le seul intérêt de votre prise en charge. Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, les rectifier, les compléter ou les mettre à jour.

Vous avez le droit de vous opposer ou d'en limiter l'utilisation sous réserve du respect des contraintes réglementaires. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au secrétariat médical (secmed.loiret@ladapt.net) ou en envoyant un courrier à l'adresse suivante :

LADAPT LOIRET, 658 D rue des Bourgoins 45200 AMILLY





Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :